

La plupart des Canadiens ne sont pas prêts pour une maladie grave

Une maladie grave peut atteindre n'importe qui en tout temps et elle peut affecter tant la santé physique et psychologique que la santé financière. Des percées de la médecine moderne ont permis d'améliorer le taux de survie de patients aux prises avec des maladies ou des problèmes potentiellement fatals, par exemple un cancer ou une crise cardiaque. Cependant, les conséquences financières de la convalescence qui en découle peuvent avoir des effets aussi durables que dévastateurs sur une famille ou même une entreprise.

Le saviez-vous?



Près de **1** Canadien sur **2** recevra un diagnostic de cancer au cours de sa vie¹.



9 Canadiens sur **10** ont au moins un facteur de risque de maladie cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral².



45 % des Canadiens âgés de 35 à 49 ans n'ont pas de fonds d'urgence³.

Si vous recevez un diagnostic d'une maladie grave, êtes-vous protégé?

Si vous n'avez pas de plan, aurez-vous suffisamment d'économies pour couvrir les dépenses imprévues comme des traitements et des médicaments d'ordonnance?

Ou, aurez-vous à :

- retirer des sommes de vos REER?
- emprunter de l'argent?
- vendre vos actifs?

Protégez-vous des conséquences financières d'une maladie grave

L'assurance maladies graves **Priorité santé** vous protège des répercussions financières à la suite du diagnostic de l'une des maladies couvertes. Vous pourrez ainsi vous concentrer sur l'essentiel : votre guérison.

Avec Priorité santé, vous recevez un montant non imposable si l'on vous diagnostique l'une des 26 maladies ou conditions couvertes⁴. Une protection soins de longue durée est comprise si vous êtes incapable de faire deux des six activités quotidiennes, par exemple prendre un bain et manger⁵.

La protection maladies graves Priorité santé est le complément idéal à l'assurance invalidité et au régime d'assurance maladie.

Il s'agit d'un montant que vous pouvez utiliser, lorsque vous en avez le plus besoin:



- Payer des médicaments d'ordonnance ou des traitements qui ne sont pas couverts par le régime public d'assurance maladie ou le régime de votre employeur.



- Remplacer votre revenu ou celui d'un membre de la famille qui prend un congé prolongé pour prendre soin de vous.
- Assurer la pérennité de votre entreprise en cas de maladie grave de l'un des actionnaires.



- Protéger vos actifs et votre épargne et maintenir votre niveau de vie.

¹ Société canadienne du cancer, 2020.

² Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2021.

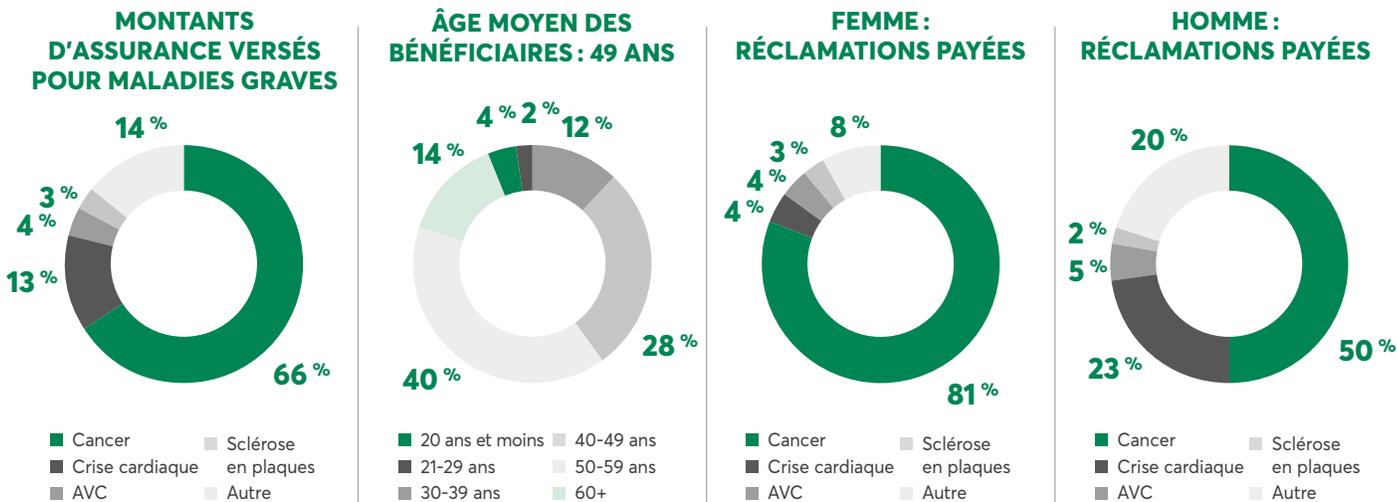
³ Sondage de Desjardins Assurances sur la santé financière et le mieux-être, avril 2018.

⁴ La maladie grave doit se trouver sur la liste et correspondre à la définition qui y figure. Consultez le site www.desjardinsassurancevie.com.

⁵ Les activités de la vie quotidienne sont : se laver, se vêtir, se servir des toilettes, être continent, se mouvoir, se nourrir.

Réclamations en bref

Au cours des 15 dernières années, Desjardins Assurances a versé plus de **104 millions** de dollars aux Canadiens ayant reçu un diagnostic de **maladie grave**.



Toutes les données du document sont au 31 décembre 2019.

Accès facile à des conseils et à un soutien spécialisé quand ça compte

Lorsque vous souscrivez une assurance de Desjardins Assurances, vous et vos proches pouvez accéder en tout temps à des services d'accompagnement gratuits, selon votre protection d'assurance. Ces services peuvent vous être utiles tant lorsque vous êtes en santé que lorsque vous traversez une période plus difficile. Une assistance téléphonique vous est également offerte 24 h/24 et 7 j/7.

Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances.

Laissez-nous gérer les conséquences financières découlant du diagnostic d'une maladie grave

Renseignez-vous sur le site desjardinsassurancevie.com ou discutez-en avec votre conseiller financier.

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.